

PREPARATION AU CACES® R386

Plateformes élévatrices mobiles de personnels



Références réglementaires

Recommandation :
CNAMTS R386.

Conduite :
Articles R4323-55 à R4323-57
du Code du Travail.

Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et
R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis

- Aptitude médicale.
- Maîtrise de la conduite des engins concernés (sauf formation d'apprentissage préalable).

Durée

- A définir selon le nombre de catégories d'engins et de participants.

Périodicité

- Certificat valable 5 ans.

Nombre de participants

- 12 maximum en théorie.
- 6 maximum en pratique.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Equipements à mettre à disposition si chez le client :

- Engins sur lesquels les Stagiaires doivent être formés et évalués.
- Installations conformes à la R386, au FAQ, et aux règles de certification.
- A défaut, la formation et le test doivent être organisés Au sein d'un Organisme Testeur Certifié.

PUBLIC VISE

Candidats à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En sécurité (CACES) dans les établissements le demandant pour être autorisé à conduire les plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP).

OBJECTIFS

La préparation CACES n'a pas pour but d'apprendre la conduite des engins objets de la certification des candidats. La formation les prépare aux épreuves théoriques et pratiques sur lesquelles ils seront évalués par un Testeur Certifié. Il convient d'augmenter la durée de la formation si les candidats ne maîtrisent pas la conduite.

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de satisfaire à l'évaluation théorique et pratique définie par la R386, réalisée par un Organisme Testeur certifié.

PROGRAMME DE FORMATION

Module théorique « Toutes les catégories »

- Réglementation et textes de la sécurité sociale :
 - *Obligations du constructeur.*
 - *Obligations de l'employeur et responsabilité du conducteur.*
- Classification et technologie :
 - *Classification par catégorie des PEMP.*
 - *Technologie des différents organes des PEMP.*
- Caractéristiques :
 - *Caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients des PEMP selon leur catégorie.*
 - *Principaux risques : renversement, heurt, chute, électrisation...*
- Sécurité :
 - *Règles de stabilités et de mise en œuvre.*
 - *Règles de conduite, de circulation et de stationnement.*
 - *Vérification de l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, de la Hauteur et de la nature du travail.*
 - *Distance de sécurité avec les conducteurs électriques.*
 - *Vérifications et entretiens courants à effectuer sur les organes de sécurité.*
 - *Consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.*
- Vidéos

SIÈGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com

Module pratique développé selon la catégorie de PEMP

- Respect des limites de compétence.
- Consignes de conduite et de sécurité.
- Vérifications et entretiens d'usage.
- Examen d'adéquation.
- Mise en œuvre de la PEMP pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés.

Notes

Les engins utilisés en formation doivent être conforme à la réglementation (déclaration CE), entretenus, et disposer d'un rapport de vérification générale périodique (VGP) de moins de six mois. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.